Nations Unies S/2003/574

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mai 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 15 mai 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1279 (1999) du 30 novembre 1999.

Grâce aux exposés du Secrétariat, le Conseil de sécurité a été régulièrement informé des graves événements qui se sont produits récemment dans la région de l'Ituri, en particulier à Bunia, où la MONUC a déployé un contingent de 700 gardes uruguayens pour aider le processus engagé par la Commission de pacification de l'Ituri.

Je suis profondément préoccupé par la rapide détérioration de la situation à Bunia et dans ses environs, où de violents affrontements opposant des milices Hema et Lendu ont été aggravés par l'intervention d'éléments extérieurs. Comme la situation risque d'empirer et d'avoir de graves conséquences humanitaires, je prie le Conseil d'examiner d'urgence ma proposition en faveur d'un déploiement rapide, à Bunia, d'une force multinationale bien entraînée et équipée, placée sous la direction d'un État Membre et chargée d'assurer la sécurité à l'aéroport et dans d'autres points stratégiques de la ville et de protéger la population civile. Cette force serait déployée pour une période limitée, jusqu'à ce qu'une présence de l'Organisation des Nations Unies considérablement renforcée puisse être mise en place. Il est entendu que le déploiement de cette force multinationale devrait être autorisé par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Toutes les parties, en particulier les États Membres impliqués dans le conflit en République démocratique du Congo, devraient cesser toute ingérence dans les affaires de la région et coopérer pleinement aux efforts déployés, notamment par la force multinationale, pour restaurer la stabilité à Bunia.

Face à la crise qui secoue actuellement l'Ituri, qui compromet l'avenir du processus de paix en République démocratique du Congo et, par conséquent, menace la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale se doit de prendre des mesures décisives. Des efforts conjugués de toutes les parties intéressées permettraient d'écarter la menace d'une catastrophe humanitaire à Bunia et de

03-37367 (F) 280503 280503

sauver le processus politique qui démarre, lequel offre une chance réelle de parvenir à la paix et à la réconciliation dans une région mise à rude épreuve depuis si longtemps.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**